

École Primaire Publique de l'être 3 Rue Longuève 35420 St Georges de Reintembault Circonscription de FOUGÈRES	Année scolaire 2023-2024 COMPTE RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE Date : 14 Novembre 2023
--	--

Les membres du Conseil d'École se sont réunis sur la demande de Monsieur ROUSSEL, directeur.

Étaient présents :

- Directeur : M. ROUSSEL
- Enseignants : Mme MACHARD, M. GOURDENNE, Mme LEHAY, Mme RUAUD
- Parents d'élèves élus : Mmes MAIRESSE, WU, PAYS et CANAVY
- Mme GASNIER, responsable du service enfance,

- Marie-Claire Boucher, Maire, absente excusée et représentée par M. Philippe Donnini, Adjoint au Maire

- Bruno Leroux, Inspecteur de l'éducation nationale, absent excusé.

Le conseil d'école s'est réuni de 18h à 19h15.

Mme MACHARD est secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Installation du Conseil
- Bilan de rentrée 2022
- Locaux et équipements
- Règlement intérieur de l'école
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité
- Projet d'école
- Les points et questions des parents d'élèves retenus pour le conseil d'école

I. Installation du conseil

a. Résultats des élections

Un point a été fait sur le résultat des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école.

Le tableau suivant présente les principaux chiffres :

Nombre d'inscrits : 159
Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins blancs ou nuls :16
Nombre de suffrages exprimés : 20
Taux de participation : 22.64%

Les parents élus au conseil d'école pour l'année scolaire 2023-2024 sont les suivants :

MAIRESSE Ingrid
PAYS Gaelle
CANAVY Gaelle
WU Angélique
BRUN Christelle

Les 5 postes de titulaires ont été pourvus. Aucun poste de supplément n'a été pourvu.

b. Rôle et missions du Conseil d'École

Il a été rappelé les missions et la composition d'un conseil d'école :

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- *des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,*
- *de l'utilisation des moyens alloués à l'école,*
- *des conditions d'intégration des enfants handicapés,*
- *des activités périscolaires,*
- *de la restauration scolaire.*

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

II. Rappel du règlement intérieur de l'école

a. Règlement intérieur :

Pour rappel, le règlement intérieur des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement type départemental (consultable à l'école). Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du Conseil d'école.

Aucune modification du règlement intérieur n'a été faite.

Vote du règlement intérieur : à l'unanimité.

b. Rappel de la zone de proximité pour les sorties scolaires :

Extrait du Bulletin Officiel du 23 septembre 1999 relatif à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :

« Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole...

[...]

Toutefois :

- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée

globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...) ;

- à l'école maternelle, l'enseignant accompagné d'un adulte, peut se rendre, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

Dans tous les cas, lorsqu'une classe comporte des élèves de niveau maternel, les taux d'encadrement applicables sont ceux de l'école maternelle. »

La zone de proximité définie est la suivante :

Définition de la zone de proximité :

O Infrastructures de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault (déplacement à pied) :

- Gymnases et salle pluri-activité
- Collège Roquebleue
- Cinéma Julien Maunoir
- Médiathèque
- Salle des ajoncs d'or
- Autres lieux se situant dans le même périmètre (mairie...)

O Piscine Aquatis de Fougères (transport spécialement affrété pour la sortie) *

*à l'exception de la première séance de l'année afin que les élèves se familiarisent avec les lieux

c. Organisation du temps scolaire dérogatoire

Le conseil d'école a voté l'unanimité la continuité de la semaine de quatre jours pour l'école de l'Étre. L'annexe 2 Volet Conseil d'école a été complétée et validée .

III. Bilan de rentrée 2022 et organisation pédagogique

a. Présentation des effectifs de l'école et de la répartition des classes à ce jour :

Magali Machard			Leslie Duval		Yann Gourdenne		Céline Leahy		Pierre-Antoine Roussel
TPS	PS	MS	GS	CP	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	10	9	13	12	9	16	10	12	22
19			25		25		22		22

Soit au total 113

Historique :

2017-2018 : 100 élèves au 1^{er} octobre

2018-2019 : 92 élèves au 1^{er} octobre

2019-2020 : 114 élèves au 1^{er} octobre

2020 – 2021 : 116 élèves au 1^{er} octobre

Ecole de l'Étre, Rue de Longueue, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

2021 – 2022 : 117 élèves au 1^{er} octobre

2022 – 2023 : 118 élèves au 1^{er} octobre

IV. Locaux et équipements

a. Aménagements réalisés

- Salle de sieste des maternelles
- Aménagement des jeux dans la cour

b. Aménagements à prévoir

Remplacement des rideaux dans la classe de GS/CP

Ajout d'étagères dans la classe des CP/CE1

Filme pour brouiller les vitres cotés rue de Janvier

V. Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

a. Principe :

Le PPMS attentat-intrusion est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école ou à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

Pour l'école ou l'établissement scolaire, le PPMS permet d'avoir réfléchi aux réactions à avoir dans ces situations de crise, en fonction des particularités de chaque établissement d'enseignement. Cette réflexion et les tests que constituent les exercices aident à acquérir progressivement des réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements qui auront été prédéfinis.

b. Mise en sûreté des élèves :

En fonction de la situation, deux options sont envisageables :

- S'échapper,
- Se cacher, se confiner.

c. Système d'alerte :

Suite aux derniers exercices, la chaîne d'alerte retenue est la suivante :

Chaîne d'alerte :

- ➔ La personne qui constate l'intrusion déclenche le signal via la corne de brume
- ➔ L'alerte est transmise via talkie-walkie au second bâtiment
- ➔ Le signal via la corne de brume est déclenché au niveau du second bâtiment

L'école est désormais équipée d'une corne de brume par salle et d'un Talkie-Walkie par bâtiment.

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

d. Exercice

Prochain exercice - exercice du vendredi 17 novembre :

Pour le prochain exercice, il est proposé que la personne qui déclenche le PPMS attentat intrusion ne soit pas la personne qui transmette l'information au second bâtiment via le Talkie-Walkie.

VI. Projet d'école 2021 – 2025

a. Rappel des enjeux et des objectifs

Enjeu n°1 : Œuvrer pour une école plus juste et équitable dans l'accès à la culture, réduire le déficit culturel

Objectif n°1 : Favoriser la lecture personnelle, l'accès aux livres

Objectif n°2 : Créer des habitudes de fréquentation des lieux culturels aux élèves et à leur famille

Enjeu n°2 : Œuvrer pour école une émancipatrice : accompagner l'Elève dans la construction de son identité

Objectif : Accompagner les élèves à mieux cerner leurs centres d'intérêts, leurs donner des outils pour s'exprimer (exprimer leurs émotions, leurs préférences), accepter les différences de points de vue

VII. Présentation des projets prévus pour l'année scolaire

a. Projet en lien avec les Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Le Printemps des Poètes

Contexte :

- La municipalité de Saint-Georges-de-Reintembault a la volonté de construire une action autour du **Printemps des Poètes** en mars 2023
- Description de la manifestation : Chaque année, plus de 12 000 manifestations et autres festivités sont organisées, principalement en France et au Québec, à l'occasion de cette semaine consacrée à l'art poétique, qui se déroule habituellement au mois de mars, précédant de quelques jours l'arrivée du printemps.
- Une première réunion a eu lieu avec les partenaires possibles du projet (écoles, collèges, EHPAD, cinéma...)
- Thème : La grâce

Projet « Musique à l'école »

- En partenariat avec le conservatoire de musique de Fougères
- Financé par Fougères agglomération

Classes concernées : GS/CP CP/CE1 CE2/CM1 CM2

Thème : Musique et Poésie

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

Déroulement : Intervention de Céline Jouzel tous les lundis matins, jusqu'en février

La grande Lessive

Classes concernées : Toutes

Projet artistique et plastique autour du thème « Avec ou sans eau ». L'exposition a été partagée sur le blog de l'école en raison du plan vigipirate.

Autour de mon arbre: médiathèque

Classes concernées : MS/GS GS/CP

- Financé par Fougères Agglomération

Projet en partenariat avec la médiathèque de St Georges de Reintembault. Les élèves ont découvert de nombreux albums sur le thème des arbres et ont visité une exposition d'œuvres.

Vanessa Robidou Illustratrice dans le cadre du salon du livre

Classes concernées : MS – GS

- Financé par Fougères agglomération et l'USEP

Une illustratrice d'Album vient présenter son travail et propose un atelier autour d'un album qu'elle a illustré.

b. Projet en lien avec l'Éducation Physique et Sportive (EPS)

Natation scolaire

Classes concernées : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Déroulement : 10 séances le vendredi après-midi à la piscine Aquatis de Fougères

Du vendredi 09/01 au 29/03 inclus

Financement : Fougères agglomération, municipalité de Saint-Georges-de-Reintembault

Intervention de Samuel BEURY, éducateur sportif

Classes concernées : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Déroulement : Course d'orientation, Handball, Rugby

Financement : Fougères agglomération

Rencontre sportive avec l'école primaire publique de Louvigné-du-désert

Classes concernées : Toutes les classes

Financement : Fougères agglomération et USEP

Ecole de l'Étre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Tel : 02 99 97 00 60

Courriel : ecole.0351029d@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} conseil d'école, année scolaire 2022 - 2023

Déroulement : *Date à définir en mai ou en juin*

Maternathlon pour les élèves de TPS PS MS et GS

Ateliers d'athlétisme pour les élèves de CP CE1 CE2 CM1 et CM2

c. Autres projets

4 saisons– Projets 1000 feuilles

Classes concernées : CP-CE1

Projet autour de la création d'un jardin et proposer aux élèves de planter et faire pousser des plantes.

Sortie à Brocéliande

Classes concernées : Toutes

Financement : APE, USEP et mairie

Organisation d'une sortie avec l'ensemble de l'école à Brocéliande. Chaque classe aura une activité adaptée et l'ensemble de l'école se retrouvera pour un pique-nique et une promenade en forêt.

VIII. Les questions et points des parents d'élèves retenus pour le conseil d'école

Sans objet.